COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ÉLECTRICIEN / ÉLECTRICIENNE

EN INSTALLATION DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

(spécialité du métier d'électricien ou électricienne)

INSCRIVEZ-VOUS À CE PROGRAMME

→ **CARRIERE EN CONSTRUCTION.COM**

QUEL EST SON RÔLE?

- Réalise des travaux d'installation, de réfection, de modification, de réparation et d'entretien des divers systèmes de sécurité, tels qu'alarme-incendie, alarme-intrusion, systèmes de communication d'urgence, cartes d'accès et vidéosurveillance.

Cette description s'inspire de plusieurs sources et peut être sensiblement différente de la définition de la spécialité inscrite dans le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

TAUX HORAIRES
Selon les conventions collectives (août 2026)

ENTRE
23,12 $ /H
ET 41,80 $ /H

PERSPECTIVES D'EMPLOI

EXCELLENTES

FORMATION

DEP DE 1 485 HEURES

QU'EST-CE QUE ÇA PREND?

- AUTONOMIE
- MINUTIE
- AGILITÉ PHYSIQUE
- DEXTÉRITÉ
- BONNE VISION DE PRÈS

→ **INTÉRÊT** pour l'acquisition des connaissances liées à l'électronique, à l'électricité, à l'informatique, au fonctionnement d'un réseau informatique et au processus de résolution de problèmes;

→ **HABILETÉS** pour la lecture de l'anglais et pour la précision dans le réglage d'appareil.

QUEL EST LE PARCOURS SCOLAIRE À SUIVRE?

FORMATION REQUISE

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Installation et entretien de systèmes de sécurité (5296)

RÉGIONS OFFRANT LA FORMATION

- Capitale-Nationale
- Montérégie
- Montréal
- Laurentides

PRÉALABLES SCOLAIRES

Pour accéder à cette formation, il suffit de remplir l'une des **QUATRE** conditions suivantes :

DÉTENIR UN DIPLÔME

Être titulaire d'un **diplôme d'études secondaires** ou de son équivalent reconnu;

OU

Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 16 ANS

Avoir **au moins 16 ans** au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle la personne commence la formation;

ET

- Avoir obtenu les unités de 4e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 18 ANS

Avoir **au moins 18 ans** au moment de commencer la formation;

ET

- Posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG);
- Posséder les préalables spécifiques au programme d'études visé;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents.

DÉTENIR CERTAINES UNITÉS DE 3e SEC.

Avoir obtenu les unités de **3e secondaire** en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le MEQ;

ET

- Poursuivre la formation générale en concomitance avec la formation professionnelle afin d'obtenir les unités de 4e secondaire manquantes en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le MEQ.

APRÈS LE DIPLÔME, COMMENT ACCÉDER AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION?

- L'industrie de la construction regroupe des métiers et des occupations associés à différents certificats de compétence.
- La fonction d'électricien ou électricienne en installation de systèmes de sécurité est une spécialité liée au métier d'électricien(ne).
- Pour travailler sur les chantiers, il faut d'abord détenir un certificat de compétence apprenti, puis un certificat de compétence compagnon.

VOICI LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR **OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE :**

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE **APPRENTI (CCA)**

Il faut démontrer à la Commission de la construction du Québec (CCQ) la réussite du DEP *Installation et entretien de systèmes de sécurité*.

Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCA, notamment pendant les études, consultez le www.ccq.org/apprenti.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE **COMPAGNON (CCC)**

Une fois le CCA obtenu, il faut compléter **trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures** chacune, soit **6 000 heures au total**. Cette étape permet d'être admissible à l'examen de qualification provinciale, dont la réussite mène à l'obtention du CCC de la spécialité.

Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCC, rendez-vous au www.ccq.org/compagnon.

Des mesures sont en place pour favoriser l'inclusion et accroître la présence des femmes, des membres des Premières Nations et des Inuit, ainsi que des personnes issues de la diversité de la société québécoise.

Consultez-les au www.ccq.org/inclusion.

À QUOI RESSEMBLENT LES PERSPECTIVES D'EMPLOI?

Les perspectives d'emploi pour cette spécialité sont excellentes. La demande en légère hausse pour cette spécialité, le vieillissement très important de la main-d'œuvre et le nombre insuffisant de nouveaux et nouvelles diplômé(e)s créent des besoins de recrutement sur le marché du travail.

SALAIRE ANNUEL MOYEN* (2025)

Personne apprentie ayant travaillé au moins une heure	**30 412 $**
Personne avec le statut de compagnon ayant travaillé au moins une heure	**53 418 $**
Personne avec le statut de compagnon ayant travaillé au moins 500 heures	**69 862 $**

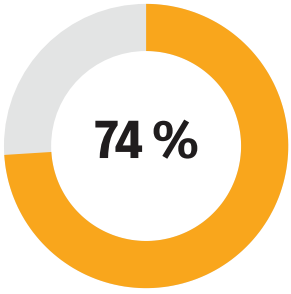

Proportion des **personnes avec le statut de compagnon** ayant travaillé au moins 500 heures

** Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.*

QUELQUES STATISTIQUES (2025)

1 340
électricien(ne)s spécialisé(e)s ont été actif(-ive)s sur les chantiers.

365
entreprises ont recruté des électricien(ne)s spécialisé(e)s.

117
nouveaux et nouvelles apprenti(e)s ont été admis(es) dans l'industrie. C'est un nombre supérieur à la moyenne annuelle de 91 pour la période 2021-2024.

LA PLACE DES FEMMES (2025)

35
femmes ont été actives sur les chantiers, représentant 2,6 % de la main-d'œuvre exerçant ce métier.

VOLUME DE TRAVAIL PAR SECTEUR (2025)

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE
1 %

INDUSTRIEL
5 %

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL
92 %

RÉSIDENTIEL
2 %

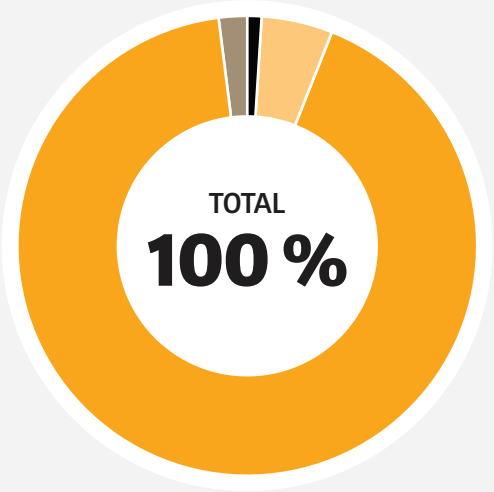

92 %

du volume de travail pour cette spécialité s'effectue dans le **secteur institutionnel et commercial** où l'activité devrait demeurer élevée au cours des prochaines années.

TAUX HORAIRE

Selon les conventions collectives (août 2026)

	Génie civil et voirie	Industriel, institutionnel et commercial	Résidentiel léger
Apprenti(e)			
1ère période	25,08 $	25,00 $	23,12 $
2e période	29,26 $	29,16 $	26,97 $
3e période	35,53 $	35,41 $	32,75 $
Statut de compagnon	**41,80 $**	**41,66 $**	**38,52 $**

NOMBRE DE PERSONNES SALARIÉES ACTIVES (2025)

Abitibi-Témiscamingue	**22**
Bas-St-Laurent–Gaspésie	**19**
Côte-Nord	**11**
Estrie	**31**
Île de Montréal	**157**
Laval-Laurentides-Lanaudière	**297**
Montérégie	**377**
Mauricie–Bois-Francs	**76**
Outaouais	**44**
Québec	**264**
Saguenay–Lac-St-Jean	**35**
Extérieur et Baie-James	**7**
Total	**1 340**

ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2025)

	Apprenti(e)	Statut de compagnon	Ensemble cette spécialité	Ensemble des métiers et occupations
ÂGE MOYEN	**33**	**46**	**42**	**39**
Moins de 30 ans	46 %	8 %	20 %	26 %
30 à 54 ans	51 %	62 %	59 %	59 %
55 ans et plus	3 %	30 %	22 %	15 %
Nombre total de personnes salariées	**408**	**932**	**1 340**	**203 039**

CARRIERE EN CONSTRUCTION .COM

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de la construction du Québec (carriere en construction.com), 2026